

NOUVELLES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (NES)

Du 26 AU 30 Août 2024

**TERMES DE REFERENCE
DU PROCESSUS (TDR)**

I- Contexte et Justification du Programme

Par définition, les Sauvegardes Environnementales et Sociales visent à éviter, minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs des projets et programmes, à assurer que les impacts environnementaux et sociaux durant les phases de préparation et de mise en œuvre soient bien identifiés, analysés et évalués de façon appropriée ; à fournir un mécanisme pour la consultation des populations potentiellement affectées et à divulguer les informations pertinentes auprès de celles-ci par le projet ainsi qu'aux parties prenantes.

Quant aux Normes Environnementales et Sociales qui sont entrées en vigueur depuis le 1er Octobre 2018 en remplacement des Politiques de sauvegarde environnementale et Sociale, elles vont au-delà du principe de « éviter, minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs » pour « maximiser le développement »

Ces questions environnementales et sociales sont devenues tellement cruciales que le non-respect des mesures de sauvegardes peut avoir des conséquences fâcheuses sur un projet donné et même sur l'ensemble du portefeuille de projets financés par un Partenaire Technique et Financier (PTF). Ainsi, il est de plus en plus fréquent que des projets soient suspendus ou bloqués pendant plusieurs mois pour non-respect des mesures de sauvegardes environnementales et sociales. Ce qui à l'évidence, occasionne (i) des retards dans l'atteinte des résultats du projet et par ricochet, (ii) une mauvaise performance du projet, (iii) une compromission pour le financement additionnel d'un projet ou sa phase suivante, (iv) un manque à gagner pour les pays qui perdent ainsi des ressources et (v) le maintien des populations dans la précarité par manque d'infrastructures, de fournitures, Equipements et services.

Dans la plupart des cas, ces situations de blocages ou de suspension surviennent à cause d'une négligence des questions environnementales et sociales au moment de la préparation des projets et/ou pendant leur mise en œuvre.

En effet, on note très souvent une absence de spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale dans les équipes de préparation et de mise en œuvre des projets et programmes, le démarrage tardif de la préparation des instruments de sauvegarde, un mauvais choix de consultants qui ne sont pas familiers aux instruments de sauvegarde, la désignation de points focaux environnementaux et sociaux des ministères qui n'ont aucune expertise dans le domaine, sans oublier les DAO qui sont lancés sans prise en compte des clauses environnementales et sociales.

En sommes, on note aussi bien une faible appropriation des questions de sauvegarde environnementales et sociales dans le montage et la mise en œuvre des projets et programmes, qu'un manque criard d'expertises locales en matière de sauvegardes environnementales conformes aux Normes et Directives environnementales et sociales des Principaux Partenaires Techniques et Financiers des projets de développement.

Tous nos pays africains ont besoin d'Experts en sauvegarde environnementales et sociales qui maîtrisent les Normes, les procédures et les directives environnementales et sociales des Bailleurs de Fonds, tels que la Banque mondiale et qui sont disponibles pour assister les Ministères et les Unités de gestion dans la préparation et l'Exécution des documents de sauvegardes (CGES, CPR, CIES/EIES, PAR, PGP, audit, etc.), partie intégrante des projets de développement.

Pour pallier à cette « pénurie » d'experts et proposer des ressources humaines qualifiées, aux Projets Financés par les PTFs, notamment la Banque mondiale, le cabinet Conseils Top Managers d'Afrique a élaboré un Programme de Formation avec des Objectifs bien définis.

II- Objectifs du programme

Le Programme de formation sur **les Normes Environnementale et Sociale(NES)** vise à former toute personne souhaitant acquérir des connaissances solides ou améliorer ses compétences dans le domaine de la sauvegarde environnementale et sociale conformes **au nouveau Cadre Environnemental et Socialet directives dela Banque mondiale** principalement et des autres Bailleurs de Fonds.

III- Résultats attendus du programme

Ce programme permettra à tout professionnel de se lancer immédiatement dans le conseil et l'assistance technique auprès des Organisations publiques et Entreprises privées, et d'être compétitif sur des marchés de consultance dans toute l'Afrique.

Il vise à la fois des spécialistes maîtrisant les anciennes politiques de sauvegarde environnementales et sociales que ceux qui font leurs premiers pas dans les sauvegardes.

Les personnes formées deviendront chacun(e) une ressource recherchée capable d'apporter aux clients, une assistance de qualité en contrepartie de montants d'honoraires bien satisfaisants. **Au terme de la mise en œuvre du programme,**

vous saurez :

Quelles sont les 10 Normes Environnementales et sociales et leurs implications

- **Qu'est-ce qu'entend par PEES(Plan d'Engagement Environnemental et Social), PMPP(Plan de Mobilisation des Parties Prenantes) et le Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) et comment sont-ils élaborés ?**
- Comment former et assister des UGP des nouveaux projets pendant la préparation et l'exécution des projets en matière de sauvegardes environnementales et sociales;
- Comment assister les UGP pour l'élaboration et le suivi des documents de sauvegardes (CGES, CPR, CIES/EIES, PAR, PGP, etc.) ;
- Comment assister les Entreprises attributaires de marchés de travaux (Route, Eau, électricité, Mines, etc)

IV-Implémentation du programme

Le Programme consiste à Renforcer les capacités d'un effectif optimal d'experts capables d'assister les Unités de Gestion de Projets et les Entreprises dans l'élaboration et l'implémentation de leurs instruments de sauvegardes.

V- Le Formateur

La Formation qualifiante sur les Normes Environnementales et Sociales sera assurée par un Spécialiste principal en Sauvegarde environnementale de la Banque mondiale.

VI-Date et lieu de la Formation

La Formation se fera en présentiel , à Abidjan ,Côte d'Ivoire les 26, 27, 28 , 29 et 30 août 2024.

VII- Procédures, critères et modalités de sélection

Procédures de sélection :

Le recrutement sera effectué par appel à candidatures et comportera deux (2) étapes:

- Une étape de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés au regard de l'analyse de leurs CV ;
- Les Candidats présélectionnés seront informés par mail et seront invités à passer à la 2ème étape du processus, par laquelle ils devront au préalable s'acquitter de leurs frais de participation avant d'être définitivement retenus pour bénéficier du Programme.

Critères de sélection:

Les Personnes aptes à postuler sur ce programme sont celles répondant au profil Suivant :

- Avoir au moins le niveau BAC+4 en Sciences de l'environnement, Géographie, foresterie ; écologie ; Biologie ; agronomie ; hydraulique, Génie sanitaire et environnement ;
- Avoir au moins 2 années d'expérience dans le domaine de l'environnement ; - Avoir une Bonne capacité rédactionnelle ; - Apte à respecter les délais.

Soumissions des Dossiers de Candidature: Les candidats intéressés

devront se rendre sur le site:

[https://conseilstopmanagers.org/fiche-dinscription-de-la-formation-sur-les-nouvelles-](https://conseilstopmanagers.org/fiche-dinscription-de-la-formation-sur-les-nouvelles-normes-environnementales-et-sociales/)

[normes-environnementales-et-sociales/](https://conseilstopmanagers.org/fiche-dinscription-de-la-formation-sur-les-nouvelles-normes-environnementales-et-sociales/) pour remplir la fiche d'inscription et

joindre leur curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat remplit les critères de sélection.

Date limite d'Inscription : Mardi 20 Août 2024

VIII- Frais de participation

Toute personne intéressée par ce programme en Sauvegarde environnementale et sociale peut y faire acte de candidature sans frais.

Par contre, avant d'être définitivement admis au Programme, les Candidats présélectionnés devront s'acquitter d'un droit de participation de 750 000 F CFA avant le démarrage de la Formation. Une réduction de 100 000 F CFA sera accordée aux dix premiers inscrits. **Date limite de paiement: Jeudi 22 Août 2024**

IX- Modalités de paiement des frais de participation

Si votre Candidature est retenue, vous pourrez payer vos frais de participation par chèque, par virement Bancaire, par PayPal, par Orange Money, ou par transfert d'argent (Western Union; MoneyGram , TapTap send , RIA) ...

Toutes ces modalités sont laissées à votre appréciation.

Pour toutes préoccupations éventuelles que vous pourriez avoir, prière nous contacter

par:

- Mail: christelle.beke@conseilstopmanagers.org / contact@conseilstopmanagers.org

- Tel: +225 25 22 00 33 56 / +225 05 65 96 99 05